

A l'attention de la commission urbanisme de la commune d'Anthy-sur-Léman

Anthy-sur- Léman, le 27 novembre 2024

Objet : Demande de reclassement de zonage

Madame, monsieur,

Six propriétaires de la commune se constituent en groupement pour demander à la commission urbanisme, le retour en zone constructible de parcelles situées chemin du Fresnay 74200 Anthy-sur Léman. Les parcelles font partie de la section AC dont les numéros sont compris entre 33 et 46.

A ce jour, un septième propriétaire de cette zone s'est déclaré « sans opposition ».

La surface totale peut se situer entre 2000 et 3000 m² environ, selon les décisions de la commune pour la construction, et d'au moins quatre habitations.

Les extraits du plan cadastral et la photo aérienne montrent que ces parcelles font partie du centre élargi du village. Situées à 90 m de l'axe principal du village (rue des Longuettes – rue des Fontaines), entre la boulangerie et le cimetière, 250 m les séparent du lac Léman.

Toutes les parcelles de ce groupement étaient en zone constructible dans les années 90 et suivantes, à partir d'une surface de 1000 m² à l'époque.

Par la suite, elles ont été déclassées. Actuellement ce sont des jardins, plus ou moins bien entretenus selon les parcelles, en grande partie mis à disposition de locataires qui changent souvent.

Ces parcelles sont très proches d'un commerce de bouche, la boulangerie à 100 m, la maison des pêcheurs de l'autre côté. Elles sont à 300 m à pied des écoles et de la médiathèque, à 100 m d'un arrêt de bus. Elles sont à moins de cinq minutes à pied du cœur de village avec la mairie, l'église, la salle communale « Espace du lac », l'Espace de services et d'animation des Laurentides, Fab-lac, etc.

Enfin, ce groupement de parcelles est situé au bord d'une piste cyclable qui mène au centre-ville de Thonon en moins de 15 min, caractéristique intéressante rappelée lors des réunions publiques du PLUi-Habitat-Mobilité, tout comme les autres caractéristiques de situation citées ci-dessus.

Par la présente et selon la date d'échéance du 31 décembre 2024 indiquée sur le dernier journal village de mi-octobre concernant le PLUi Habitat-Mobilités, nous déposons cette demande écrite de modification de zonage ainsi qu'une demande de rendez-vous avec la commission urbanisme.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir madame, monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Pour le groupement,

Georges Dubouloz
06 81 36 46 85
georges.dubouloz@gmail.com

